



**Collaborer à l'apprentissage  
de la liberté**

**Réflexions présentées par  
Educ'alcool**

**à**

**la Régie des permis d'alcool du Québec  
à l'occasion de sa consultation  
sur  
les heures de vente des boissons alcooliques  
dans les épiceries**

**Août 1992**

L'expérience individuelle de chacun, comme les études des spécialistes évoquant des expériences étrangères, peut probablement démontrer qu'il n'y a pas de relation de cause à effet entre les heures de vente de l'alcool et les conséquences fâcheuses d'une consommation excessive. D'autres observateurs ou analystes pourront soutenir le contraire en s'appuyant sur des données statistiques ou des expériences personnelles différentes. Nous laisserons donc les experts comparer leurs chiffres et nous aborderons la question sous un autre angle qui nous paraît essentiel à la réflexion, celui de l'usage de la liberté dans une société démocratique moderne.

Il n'y a pas si longtemps, le Québec vivait dans un cadre d'unanimité où les valeurs traditionnelles étaient régies par un contexte social rigide et indiscutable. Les comportements sociaux ne pouvaient être discutés du seul fait que la liberté individuelle était conditionnée par un ensemble de règles familiales ou religieuses acceptées par une grande majorité de la société. Personne ne mettait en question le fait que l'alcool n'était vendu que dans les magasins spécialisés ou qu'il n'était pas offert dans les restaurants certains jours de fête religieuse. On s'accordait pour suivre une loi qui laissait peu place à l'exercice de la liberté.

Il n'y avait pas que la vente de l'alcool qui était ainsi réglementée : un ensemble de règlements déterminait les films, les revues, les spectacles que la population avait le droit de voir. La collectivité, souvent représentée par l'État, choisissait au nom de l'individu; la liberté individuelle n'avait que bien peu de marge d'exercice.

Beaucoup de Québécois ont ainsi été élevés dans un contexte où l'exercice de la liberté individuelle était quasi inexistant au plan des valeurs morales ou sociales. C'était notre monde. Mais c'est un monde qui n'existe plus.

Aujourd'hui, à la suite d'un certain nombre de changements locaux ou universels, plus rien n'est pareil : chaque Québécois peut faire son choix face à la multitude de valeurs qui lui est offerte. Il n'est, pour ainsi dire, limité que par sa propre volonté personnelle. Veut-il ceci ou cela? Ici ou là? À lui de décider selon les critères de sa propre gouverne.

Il y a cependant un hic, un problème: le citoyen n'a pas vraiment appris à faire des choix personnels, individuels, libres. Pourquoi? Parce que personne ne les lui a vraiment enseignés. La nouvelle société ne lui a pas assez montré l'abc des choix à faire en situation de valeurs multiples, tout simplement parce que ses maîtres venaient d'un monde ferme et unanime. Il n'est pas toujours en mesure d'exercer pleinement sa liberté parce qu'il est sans modèle. Ce qui le conduit parfois à faire des choix qui le servent mal, qui contredisent sa démarche personnelle, qui détruisent les valeurs qu'il voudrait poursuivre. Il n'a pas appris à toujours choisir les comportements individuels et sociaux qui le respectent.

On peut limiter sa liberté: on construit ainsi autour de lui un état répressif qu'il voudra combattre. Ou alors, on l'aide à exercer sa liberté en fonction d'une hiérarchie de valeurs acceptée et poursuivie: on en fait dès lors un humain responsable.

C'est le but que poursuit Educ'alcool face à la consommation des boissons alcooliques: travailler à la formation de la liberté des personnes pour les amener à une conduite responsable. Educ'alcool croit donc profondément à la nécessité de sensibiliser les Québécois à la responsabilisation individuelle concernant tant les heures de vente de l'alcool que la consommation à la maison, au restaurant ou dans les bars. Educ'alcool croit que ce n'est pas la loi qui doit régir l'individu responsable mais bien sa propre volonté, son propre sens des responsabilités. En termes plus philosophiques: c'est le libre arbitre qui doit déterminer l'agir de la personne.

C'est pourquoi Educ'alcool sera toujours disposé à collaborer à des programmes de formation à la responsabilisation. De tels programmes devraient être mis sur pied à tous les niveaux, tant chez les jeunes que chez les adultes, dans les écoles et dans les familles, pour rendre chaque individu capable de faire ses propres choix au service de son épanouissement personnel. Il ne sert à rien de changer les lois si les citoyens ne sont pas prêts à assumer les changements. Comme le contexte social mondial évolue, il appartient à l'État de se préoccuper de l'évolution des personnes au sein des cadres mouvants.

Donc, que les lois s'adaptent aux personnes c'est normal. Ce qui est regrettable, c'est que les personnes s'adaptent aux lois. C'est pourquoi, dans tout ce qui regarde la vente ou la consommation des boissons alcooliques, l'État a la responsabilité de former les personnes en même temps qu'il change ses lois. Cette responsabilité est d'autant plus grande qu'il est, en ce domaine, dans une situation de monopole.

Dans cette optique, Educ'alcool propose que des programmes propres à la sensibilisation de la population devant l'élargissement des lois qui touchent les valeurs humaines, soient mis sur pied. Il sera heureux d'y collaborer.